

## **MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2020 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
Pierre Lessard, conseiller (19h)  
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)  
Céline P. Langlois, conseillère (19h)  
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

**Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.**

**Réflexion : « Ce qui fait le charme d'un homme, c'est sa bonté. Mieux vaut un pauvre qu'un menteur. »**

**2020-01-001**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Formation de M. Ghislain Gagnon, inspecteur municipal : formation de base pour opérer un réseau d'aqueduc : 23 mars au 7 avril 2020 : 1 400\$ plus les taxes et les frais du formateur;
- ✓ Formation web ADMQ : «Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens dangereux : Que faire?»;
- ✓ Mandat à la directrice générale : embauche d'un architecte aménagement Pavillon Armand-Rousseau

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **REMISE DES SUBVENTIONS DU CDE DE TINGWICK 2019**

Le président du Comité de développement économique de Tingwick, Simon Martineau remet les subventions pour l'année 2019.

### **AVIS DE VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 2**

Pour faire suite à la démission de M. Ghislain Gagnon la présidente d'élection, Chantale Ramsay donne avis de vacances au poste de conseiller pour le siège #2.

### **RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Rien à signaler.

**2020-01-002**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance

ordinaire tenue le 2 décembre et les procès-verbaux des séances tenues le 9 décembre 2019 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre et les procès-verbaux des séances tenues le 9 décembre 2019 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-003**

**ADOPTION DES COMPTES**

| <b>Fournisseur</b>          | <b>Description</b>   | <b>Montant</b> |
|-----------------------------|--|----------------|
| Alarme Bois-Francis         | Réparation système d'alarme salle paroissiale  | 234.77 \$      |
| Beaudoin & Fils             | Cadenas universel et clefs pour directeur des travaux publics  | 109.44 \$      |
| Camions BL                  | Réparation lames de ressort camion #1  | 1 698.46 \$    |
| Centre du Camion Gauthier   | Réparation camion #2 et vérification annuelle camions incendie   | 491.20 \$      |
| Chaînes Therrien            | Chaînes camions de déneigement et tracteur   | 5 777.50 \$    |
| Climcô                      | Air climatisé Pavillon Armand Rousseau   | 5 633.78 \$    |
| Électro Alarme 2000         | Remplacement caméra bureau   | 223.00 \$      |
| Entreprises GNP             | Travaux et rapport ingénieur travaux entrée d'eau (gel tuyau) au 1437, rue Ste-Marie                     | 4 087.78 \$    |
| Entreprises MO              | Sable à déglacage  | 7 703.90 \$    |
| Garage Chabot Auto          | Réparation camion #8   | 261.15 \$      |
| GRYB                        | Dent standard pépîne   | 132.22 \$      |
| Hydraulique Vigneault       | Réparation camion #1   | 945.05 \$      |
| Inter Clôtures Bois-Francis | Réparation filets patinoire  | 7.41 \$        |
| JE Marchand                 | Réparation souffleur   | 201.21 \$      |
| Localisation Bois-Francis   | Localisation fuite d'eau salle paroissiale   | 206.38 \$      |
| Machineries Serge Lemay     | Réparation camions #1, #2, accessoires pour patinoire, pépîne et seuil de porte Pavillon Armand Rousseau | 1 115.38 \$    |
| Michel TV Service           | Antenne porte de garage  | 31.00 \$       |
| Oxygène Bois-Francis        | Accessoires soudure  | 317.89 \$      |
| PG Poitras                  | Plancher Pavillon Armand-Rousseau  | 11 484.59 \$   |
| Pièces d'auto Allison       | Réparation camions déneigement et pépîne   | 755.04 \$      |
| Pneus FT                    | Pneu et jante camion #6  | 1 084.21 \$    |
| Robitaille Équipement       | Lames et couteaux déneigement  | 2 958.89 \$    |
| Sel Warwick                 | Sel à déglacage  | 3 781.07 \$    |
| Services Mobiles Cloutier   | Réparation camions #1 et #6  | 1 351.63 \$    |
| Sidevic                     | Pièces garage  | 23.51 \$       |
| Signalisation Lévis         | Pancarte 911   | 28.69 \$       |

|              |                                 |                     |
|--------------|---------------------------------|---------------------|
| VFD          | Pièces poste de pompage         | 39.30 \$            |
| Vivaco       | Achat divers, réparation pépîne | 2 096.90 \$         |
|              |                                 |                     |
| <b>Total</b> |                                 | <b>52 781.35 \$</b> |

Sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 52 781.35\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de décembre 2019 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 199 415.29\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 8 janvier 2020.

### **RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER**

#### **Le conseiller, Gervais Ouellette**

- Rien à signaler.

#### **Le conseiller, Pierre Lessard**

- Rien à signaler.

#### **La conseillère, Marjolaine Vaudreuil**

- Rien à signaler.

#### **La conseillère, Céline P. Langlois**

- Rien à signaler.

#### **Le conseiller, Pierre-André Arès**

- Le conseil étudie présentement un projet pour prolonger la période d'utilisation de la patinoire.
- Le service incendie pourra profiter d'un système de cascade pour effectuer le remplissage des bonbonnes directement à la caserne.

#### **Le maire, Réal Fortin**

- Remercie M. Ghislain Gagnon pour l'excellent travail effectué pendant toutes ses années à titre de conseiller.

### **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2020-01-004**

#### **Nomination membres du comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par le conseiller, Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu de reconduire les nominations des membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Tingwick :

M. Benoît Caron, président  
M. Réal Gagnon, membre  
M. Simon Martineau, membre  
M. Gervais Ouellette, conseiller  
Mme Marjolaine Vaudreuil, conseillère

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-005**

#### **Demande d'autorisation CPTAQ : Ferme des P'tits Bateaux inc.**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme des P'tits Bateaux Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'aliéner et

d'utiliser à une fin autre qu'agricole une partie de la terre agricole, une partie du lot 5 498 656 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick;

**CONSIDÉRANT** que la superficie des immeubles susmentionnés, propriété de la demanderesse et visée par la demande est de 0.194 hectares;

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour éventuellement inclure cette superficie dans la superficie de droit acquis afin que la propriété ait un accès direct au chemin public;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

| <b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b> |   |   |
|------------------------------|---|---|
| 1                            | Le potentiel agricole des lots  | 7-TP<br>3-6 FT 4-4TP (à proximité des bâtiments)  |
| 2                            | Le potentiel agricole des lots avoisinants  | Comparable au potentiel agricole de l'immeuble visé par la demande dans des pourcentages variables  |
| 3                            | Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture  | La superficie visée est déjà utilisée à des fins résidentielles. Il manque seulement son accès au chemin public.  |
| 4                            | Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. | La partie en friche qui sera utilisée pour créer un accès au chemin est difficilement cultivable, puisque le terrain est en pente avec une inclinaison de 16% à 30%.  |
| 5                            | Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.                               | Aucunes. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte supplémentaire pour les établissements de production animale.   |
| 6                            | La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.   | Non applicable  |
| 7                            | L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles   | Aucun changement.   |
| 8                            | L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.  | Aucun changement.   |
| 9                            | La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.   | La propriété conservée sera de 42.463 ha et fait partie de plusieurs terres appartenant à Ferme des P'tits Bateaux Inc. Par conséquent, la superficie vendue n'influencera pas les activités agricoles de cette entreprise bien établie dans la Municipalité. |
| 10                           | L'effet sur le développement économique de la région  | Aucun effet significatif  |
| 11                           | Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.                          | Non applicable  |
| <b>CRITÈRES FACULTATIFS</b>  |   |   |
| 1                            | Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.                   | Aucun avis de non-conformité  |
| 2                            | Les conséquences d'un refus pour le demandeur   | Cette solution est la moins contraignante. En cas de refus, le propriétaire actuel devra trouver une autre solution. Le voisin veut annuler les servitudes de passage.  |

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble visé par la demande est d'une superficie de 43.157 hectares;

**CONSIDÉRANT** que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'a pas lieu d'être, puisque les usages ne changeront pas;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Ferme des P'tits Bateaux Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre qu'agricole une partie de la terre agricole, une partie du lot 5 498 656 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-006**

**Demande d'avis juridique sur le règlement de tarification des vidanges de boues de fosses septiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la municipalité de Tingwick;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

**CONSIDÉRANT** l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité de Tingwick doit se faire par règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer le règlement no. 2018-380 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018 et 2019 à la suite nombreux ajustements depuis le début du programme en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite s'assurer que son projet de règlement de tarification est conforme aux lois et aux règlements en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Tingwick transmette une demande d'avis juridique à la MRC d'Arthabaska afin que celle-ci vérifie la conformité du projet de *Règlement de tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques* de la Municipalité de Tingwick, ce dernier faisant référence au *Règlement numéro 366* de la MRC d'Arthabaska;

**QUE**, en cas de non-conformité, la MRC d'Arthabaska vérifie les solutions possibles afin d'adopter un règlement de tarification conforme aux lois et règlements en vigueur.

Adopter à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-007**

**Transmission d'une amende en vertu du Règlement Q-2, r.22 : M. Stéphane Godbout**

Considérant que M. Stéphane Godbout est en infraction au Règlement Q-2, r.22;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de transmettre une amende à M. Godbout par huissier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Méthode de répartition entretien cours d'eau Desrochers par bassin versant  
La résolution numéro 2020-01-008**

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

Considérant la demande d'intervention faite par M. Guy Rioux pour l'entretien du cours d'eau Desrochers;

Considérant que la Municipalité de Tingwick opte habituellement par une répartition des coûts par mètre linéaire selon la résolution #2015-07-259;

Considérant que la MRC d'Arthabaska s'est positionnée dans ce dossier pour une répartition des coûts par bassins versants;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

Que la répartition des coûts soit faite aux bassins versants.

Que l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre les propriétaires et la municipalité selon la résolution #2015-07-259.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2020-01-009**

**Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports : année 2020**

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Tingwick, durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020;
- Que la Municipalité de Tingwick s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-010**

**Achat soudeuse**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'acheter une soudeuse de la compagnie Oxygène Bois-Francis inc. au montant de 3 641\$ plus les taxes et accessoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Embauche de M. Ghislain Gagnon, inspecteur municipal  
La résolution numéro 2020-01-011**

Considérant que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert a quitté pour la retraite en novembre dernier;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'embaucher M. Ghislain Gagnon à titre d'inspecteur municipal. Le salaire ainsi que les avantages seront déterminés dans une entente salariale à signer entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-012**

**Appel d'offre : travaux rue du Bord de l'eau**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'autoriser la directrice générale, Chantale Ramsay à publier un appel d'offre pour les travaux de rechargement et de drainage d'une partie de la rue du Bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-013**

**Achat dos d'âne rue Cayouette : 237.90\$**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu d'effectuer l'achat d'un dos d'âne de Signalisation Lévis au montant de 237.90\$. Celui-ci sera installé dans la rue Cayouette au printemps 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- Chevaliers de Colomb conseil 6479 : rapport de la guignolée 2019;
- Fondation à notre santé : remerciement pour le don remis;
- Centre de prévention du suicide : remerciement pour la participation au spectacle «RESTE».

**ADMINISTRATION**

**2020-01-014**

**Mandat annuel Roy, Desrochers, Lambert**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat à la firme Roy, Desrochers, Lambert pour la vérification annuelle et pour toutes questions relatives à la comptabilité pendant l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-015**

**Paiement quote-part 2020 MRC d'Arthabaska ; 218 421\$**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de rembourser la quote-part 2020 à la MRC d'Arthabaska au montant de 218 421\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-016**

**Procuration directrice générale ou inspecteur municipal : Société de l'Assurance Automobile du Québec**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick donne une procuration à la directrice générale ou à l'inspecteur municipal pour toutes transactions à la

Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Règlement numéro 2019-397 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2020 et les conditions de perception**  
**La résolution numéro 2020-01-017**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Gervais Ouellette lors de la session spéciale du conseil tenue le 9 décembre 2019;

ATTENDU la présentation du projet de règlement par le conseiller, Gervais Ouellette lors de la séance spéciale du 9 décembre 2019, conformément à l'article 445 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2019-397 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,61\$ le 100\$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 200\$ l'unité de logement et un montant de 150\$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux ou bâtiments agricoles le taux sera de 185\$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 250\$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 294\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 223\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,03\$ le 100\$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2019-390 concernant l'achat d'un camion de déneigement.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,04\$ le 100\$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2019-391 concernant des travaux de réfection de certaines routes.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,16\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
7. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,08\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
8. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour



la restauration des Trois-Lacs.

9. Une taxe spéciale pour la restauration des Trois Lacs est imposée aux propriétaires dudit secteur Trois-Lacs définie comme suit : a) ligne entre Tingwick et St-Rémi, b) les deux côtés du Chemin des Lacs c) ligne entre Tingwick et Danville d) le lac lui-même. Le propriétaire d'un terrain paiera une taxe de 40\$ par terrain, le propriétaire riverain immédiat du lac paiera une taxe de 98\$ par unité de logement et le propriétaire du secteur environnant paiera une taxe de 75\$ par unité de logement.

10. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13%.

11. **Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles.  
La pénalité est égale à 5% par année.

12. **Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300\$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 2 mars 2020 pour le 1<sup>er</sup> versement, le 4 mai 2020 pour le deuxième versement, le 2 juillet 2020 pour le troisième versement et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

13. **Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

14. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.

15. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-018**

**Remboursement d'aide financière Mont-Gleason : 5 000\$**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de rembourser la somme de 5 000\$ au Mont-Gleason à titre d'aide financière pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-019**

**Achat d'un portable (travaux public) et d'un ordinateur (administration)**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu d'effectuer l'achat d'un portable et d'un ordinateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-020**

**Remboursement programme d'accès à la propriété pour l'année 2019**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'effectuer les remboursements pour l'année 2019

prévus au programme d'accès à la propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Approbation renouvellement assurances MMQ 2020  
La résolution numéro 2020-01-021**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu que le conseil approuve le renouvellement des assurances 2020 sans changement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-022**

**Adoption d'une résolution d'appui aux Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2020**

Considérant la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Considérant que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

Considérant que dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-023**

**Moto-Aventure Bois-Francs : demande d'aide financière de 1 000\$**

**Le maire, Réal Fortin se retire de la table des délibérations et mentionne qu'il y a apparence de conflit d'intérêt pour le présent sujet.**

**La conseillère, Marjolaine Vaudreuil nommée maire suppléant agit à titre de maire pour cette résolution.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de remettre la somme de 1 000\$ à titre d'aide financière pour l'année 2020 à Moto-Aventure Bois-Francs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Le maire, Réal Fortin reviens à la table des délibérations.**

**2020-01-024**

**Location système de cascade pour le remplissage des bonbonnes du service de sécurité incendie : 400\$/année**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'autoriser la location d'un système de cascade pour le remplissage des bonbonnes directement à la caserne pour 400\$/année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-025**

**Remboursement don bénévole 2019 : bibliothèque**

Il est proposé par la conseillère Céline P. Langlois, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que le remboursement des dons pour l'année 2019 des bénévoles de la bibliothèque soient remis selon la liste fournie par la coordonnatrice de la bibliothèque, Madame Maureen Martineau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-026**

**Renouvellement cotisation ADMQ : 923.43\$**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de renouveler la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-027**

**Abolition des amendes de retard sur les livres de la bibliothèque**

Considérant que l'administration des amendes de retard sur les livres de la bibliothèque est devenue fastidieuse;

Considérant que les bénévoles de la bibliothèque demandent au conseil d'abolir lesdites amendes;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Céline P. Langlois, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'abolir les amendes de retard sur les livres à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-028**

**Inscription Sentier Les Pieds d'Or : Tourisme Centre-du-Québec : 285\$**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'effectuer l'inscription du Sentier Les Pieds d'Or à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2020 au prix de 285\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-029**

**Participation à la rencontre régionale Municipalité amie des aînés (MADA) : 21 février 2020**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que 2 conseillers soient autorisés à participer à la rencontre régionale Municipalité amie des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-030**

**Demande de la Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska : distribution dépliant : subvention pour informer les citoyens sur la consommation du cannabis**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick réserve une partie de sa subvention remis pour informer les gens sur la consommation du cannabis pour transmettre des dépliants pour la Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-031**

**Appui à Gleason : demande d'aide financière Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives**

Considérant que Gleason désire déposer une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures

récréatives et sportives;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

- ✓ Que la Municipalité de Tingwick appuie le projet de Gleason pour «Gleason ça grandit, phase 2» afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- ✓ Que la Municipalité de Tingwick s'engage à poursuivre l'entente de service avec Gleason pour l'accessibilité aux résidents de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-032**

### **Renouvellement entente accessibilité aux résidents de Tingwick (10 ans)**

Considérant que l'entente a pour objet :

- Consolider les actions déjà en place par la municipalité pour initier les jeunes à la pratique d'un sport de glisse à la station;
- Favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population de Tingwick en leur facilitant l'accès à la station;
- De faciliter l'accueil et l'organisation des jeunes de Tingwick à la station par le biais d'un programme particulier (Escouade Gleason et journée blanche).

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

- Que la municipalité s'engage à maintenir son engagement à défrayer l'équivalent d'une journée classe-neige à la station, par année, pour tous les niveaux de son école;
- Que la station s'engage à accorder un rabais aux résidents de Tingwick de 20% sur le prix régulier (plein prix) pour les billets de remontée mécanique-ski et de glissade;
- Que la municipalité et la station s'engage conjointement à poursuivre leur programme de 4 semaines s'adressant aux jeunes de 8 à 18 ans résidant à Tingwick pour les inciter à pratiquer un sport de glisse de façon régulière (Escouade Gleason).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-033**

### **Embauche d'une firme pour remplacer l'opérateur des eaux**

Considérant le départ du responsable des eaux, M. Éric Ouellette;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche la firme Avizo selon l'offre de service déposé du 9 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-034**

### **Embauche de Mme Sylvie Goupil, adjointe administrative pendant le congé de maternité de Mme Joëlle P. Ladouceur**

Considérant que Mme Joëlle P. Ladouceur est présentement en congé maternité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois il est résolu d'embaucher Madame Sylvie Goupil à titre d'adjointe administrative pendant l'absence de Mme Joëlle P. Ladouceur. La présente embauche est sujet à une période probatoire de 3 mois. Le salaire sera déterminé selon l'échelle en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Formation de M. Ghislain Gagnon, inspecteur municipal : Formation de base pour opérer un réseau d'aqueduc : 23 mars au 7 avril 2020 : 1 400\$ + taxes et frais du formateur  
La résolution numéro 2020-01-035**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que l'inspecteur municipal, Ghislain Gagnon soit autorisé à participer à la formation de base pour opérer un réseau d'aqueduc. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-036 Mandat DG : embauche d'un architecte : aménagement du Pavillon Armand-Rousseau**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu de remettre le mandat à la directrice générale pour l'embauche d'un architecte pour un estimation des coûts et la rédaction de plan pour l'aménagement du Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-01-037 Formation web ADMQ : Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens dangereux : Que faire?**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'effectuer l'inscription de la directrice générale à la formation web de l'ADMQ sur «le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens dangereux : Que faire?» au montant de 75\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : aménagement du Pavillon Armand-Rousseau, remerciement à la directrice générale et l'inspectrice en bâtiment pour leur beau travail et travaux de la rue du Bord de l'eau.

**2020-01-038 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h40)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
Maire

%%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites**

aux résolutions numéros : 2020-01-003, 2020-01-007, 2020-01-008, 2020-01-009, 2020-01-010, 2020-01-011, 2020-01-012, 2020-01-013, 2020-01-014, 2020-01-015, 2020-01-016, 2020-01-018, 2020-01-019, 2020-01-020, 2020-01-021, 2020-01-023, 2020-01-024, 2020-01-025, 2020-01-026, 2020-01-027, 2020-01-028, 2020-01-029, 2020-01-030, 2020-01-032, 2020-01-033, 2020-01-034, 2020-01-035, 2020-01-036 et 2020-01-037.

---

**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

---

**Réal Fortin, maire**  
%%